



Amende par flashe par un radare fixe

Par **BABALOU**, le **20/08/2008** à **20:09**

Bonjour,voila mon histoire que je trouve pas possible :il s'emble que j'etats flashé sur une route où il ya pas de radar fixe et a des heure pas possible je m'explique je quitte le boulo a 16 et j'etats flashé a 16h10 le 4 javier 2007 et le flashe n°2 a le 22 juillet a 17h20 mais le plus beau c'est que je n'ais jamais eu ces amandes mais commen j'ai su que j'ai eu des amandes c'est que j'ai vendu le vehicule et au moment du transfert de la carte grise a la preffecture qu'on a annoncer au nouveau proprietaire qu'ils avaient 2 amandes sur le vehicule et quand je telephone au tresore publique de nante;là mon amande s'eleve a plus de 500€ et je sais meme pas si j'ai des points en moins tout compte fait jusqu'aujourd'hui je ne sais pas coment fait et ou aller pour regler se probleme afin qui ai une main lever sur la carte grise pour le nouveau proprio du vehicule et pourquoi je doit payer plus de 500€ pour une amande que j'ai pas eu ni vu alors si vous pouvaiez m'aide sur cette histoire je ne pourrais assez vous dir merci

Par **domi**, le **20/08/2008** à **20:35**

Tant que les amendes ne seront pas réglées , la préfecture ne fera pas de carte grise au nom du nouveau propriétaire.
A l'avenir , soyez gentil d'utiliser ponctuation et majuscules pour plus de facilité de lecture !
merci Domi

Par **Tisuisse**, le **21/08/2008** à **09:18**

Et puis, si vous avez des **amandes**[s]/[s], donnez-les à votre écureuil, il sera content.

Par **domi**, le **21/08/2008** à **09:20**

Toujours le mot pour rire Tissuisse ! Domi

Par **Tissuisse**, le **22/08/2008** à **23:44**

A quelle date aviez vous vendu votre voiture ? Vous parlez d'une amende pour excès de vitesse en février 2007 puis une autre en juillet (2007 ou 2008 ?). A ces dates, votre carte grise était à jour (changement de domicile, par exemple ?)
Attention, je ne vous répondrai que sur ce topic, pas sur le doublon que vous avez créé.

Lien du second topic : http://www.experatoo.com/code-de-la-route/payer-amande-recu_23967_1.htm

Par **BABALOU**, le **23/08/2008** à **07:37**

les deux infractions je ais les eu en 2007 le n°1 le 4 février et le n°2 en juillet.
Et le véhicule je l'ai vendu en novembre 2007

Par **Tissuisse**, le **23/08/2008** à **08:15**

Et votre carte grise était à jour en 2007 ?

A chaque fois, indiquez quelle était votre vitesse réelle, la vitesse retenue sur votre PV et la vitesse maximale à ne pas dépasser.

J'attends l'ensemble de vos réponses. Merci.